

C	Adultes		Nombre de cours			Enfants & Ados 1 discipline Engagement annuel 198€ 68/65/65
			1	2	3	
Engagement	Année	159€ 55/52/52	249€ 85/82/82	339€ 115/112/112		
	Semestre	121€ - 62/59	181€ - 92/89	241€ - 122/119		
	Trimestre	69€	99€	129€		

- Forfait 3 stages de tout type - 90€ - 60/30 Forfait 6 stages de tout type 180€ - 60/60/60
 Forfait 6 stages de Routines Swing uniquement + adhésion à 3step : 183€ - 63/60/60

D Participation aux cours hebdomadaires
 Par exemple pour s'inscrire à 1 discipline et a un forfait de 3 stages :
 Faire **5 chèques** à l'ordre de 3step des montants suivants : **55€ / 52€ / 52€ / 60€ / 30€**

Cours principal : Cochez une seule case		Cours pratiqués : Cochez autant de cases que nécessaire	
<input type="checkbox"/>	Danses Solo (DS1)	<input type="checkbox"/>	Lundis 18h00/18h50 Salle comm. Av des moulins à Lée
<input type="checkbox"/>	Danses Solo (DS2)	<input type="checkbox"/>	Lundis 20h00/20h50 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	West Coast Débutant (WCS1)	<input type="checkbox"/>	Mardis 20h00/20h50 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	West Coast Swing Inter (WCS2)	<input type="checkbox"/>	Mardis 21h00/21h50 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	West Coast Confirmé (WCS3)	<input type="checkbox"/>	Mardis 21h50/22h20 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	Rock Débutant (R3)	<input type="checkbox"/>	Mardis 20h00/20h50 Salle communale
<input type="checkbox"/>	Rock Intermédiaire (R4)	<input type="checkbox"/>	Mardis 21h00/21h50 Avenue des moulins à Lée
<input type="checkbox"/>	Lindy Hop Débutant (LH1)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 20h00/20h50 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	Lindy Hop Intermédiaire (LH2)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 21h00/21h50 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	Lindy Hop Confirmé (LH3)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 21h50/22h20 à l'Orange Bleue à Lescar
<input type="checkbox"/>	Rock Débutant (R1)	<input type="checkbox"/>	Jeudis 19h45/20h35 aux « Bruyères » à Pau
<input type="checkbox"/>	Rock Inter/confirmé (R2)	<input type="checkbox"/>	Jeudis 20h45/21h35 aux « Bruyères » à Pau
<input type="checkbox"/>	Danse Swing Enfants (Swk1)	<input type="checkbox"/>	Lundis 17h00/17h45 Salle comm. Mairie à Lée
<input type="checkbox"/>	Danse Swing Enfants (Swk2)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 14h/14h50 aux « Bruyères » à Pau
<input type="checkbox"/>	Danse Swing Enfants (Swk3)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 15h/15h50 aux « Bruyères » à Pau
<input type="checkbox"/>	Danse Swing Ados (SwT1)	<input type="checkbox"/>	Mercredis 16h/16h50 aux « Bruyères » à Pau
<input type="checkbox"/>	Stages de Routines Swing uniquement (pas de cours) (StRo)	<input type="checkbox"/>	à l'Orange Bleue à Lescar

+d'infos... un doute sur un tarif... un cas particulier...www.3step.fr

☎/SMS 06 87 11 53 79 / Angela 06 34 22 45 15 / ✉ staff3step@gmail.com

E A compléter et signer par le tuteur légal pour les adhérents mineurs :
 J'accepte que l'adhérent(e) sous ma tutelle participe aux activités de l'association 3step.
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Le : / /20
Personnes à prévenir :
 Nom : _____ Nom : _____
 Prénom : _____ Prénom : _____
 Téléphone : _____ Téléphone : _____

3 stages : 6 stages : Réservé à 3step
 6 stages Routines sans cours:
 Trimestres : 1 2 3

Sept 2020



A 😊 **Prénom NOM :** _____
Né(e) le : / / **Profession :** _____
 Je suis mineur(e) J'ai déjà été inscrit(e)
 Recevez-vous déjà la newsletter de 3step (par mail) ? oui non
 ✉ **Mail :** _____ @ _____
 Adresse mail à laquelle vous recevrez les newsletters qui vous informent des activités de l'association
 📄 **Code postal** _____ **ville :** _____
 ☎ _____

Comment avez-vous connu 3step ?

Quelque chose à nous dire :

Réservé à 3step 16/09/2020
Initiales : _____
 Champs A, B, C, D remplis et E le cas échéant
 Mail lisible ou :
 Règlements OK (dates, montants, signature & ordre)
 Liste des montants des chèques fournis :
 _____ date : / /20
 _____ date : / /20
 _____ date : / /20
 En couple avec : Attestation à faire Saisie OK

B A compléter et signer par l'adhérent : J'ai lu la note de service et j'approuve les consignes Covid-19 du 26/08/2020
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Le : / /20
 Signature : _____

Note de service du 26/08/2020 à l'attention des membres de 3step

1) Adhésion à l'association 3step

Le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association est de 3€. La durée de validité pour la saison est de début septembre 2020 à fin août 2021. L'adhérent devra s'acquitter de la cotisation le jour de son inscription et il devra fournir la fiche d'adhésion remplie.

2) Participations forfaitaires aux soirées d'initiation

L'association permet aux **adhérents à jour de la cotisation de 3€** de suivre des soirées d'initiation et des stages de danses swing.

2.1) Soirées d'initiation de la saison 2020/2021

Le montant de la participation forfaitaire par trimestre est de : voir C

La durée de validité pour le 1^{er} trimestre sera de début sept. à fin déc.

La durée de validité pour le 2^{ème} trimestre sera de début janvier à fin mars.

La durée de validité pour le 3^{ème} trimestre sera de début avril à fin juin.

L'adhérent devra s'acquitter du montant de la participation forfaitaire par chèque au moment de son inscription et il devra fournir la fiche d'adhésion remplie. La participation forfaitaire pourra être encaissée après que ce soit déroulé au moins 9 soirées d'initiation dans la discipline principale. Les montants prennent en compte la participation à la totalité des soirées d'initiations, chacune compte 45min à une 1h20 d'initiation par semaine. Généralement, les chèques sont encaissés en fin de trimestre en décembre, mars et juin.

- Si vous choisissez de faire un règlement unique par exemple de 159€ (déconseillé) votre chèque sera encaissé à la fin du 1er trimestre et vous ne pourrez en aucun cas être remboursé en cas de problème y compris en cas d'annulation partielle ou totale des cours par 3step.

- La priorité est donnée aux inscriptions annuelles ; pour vous inscrire au trimestre vérifiez auprès du staff s'il reste des places. S'il manque de place dans les salles d'initiation ou s'il y a un important déséquilibre entre le nombre de cavaliers et le nombre de cavalières, une inscription peut être refusée.

2.2) Stages de la saison 2020/2021

Il y aura une dizaine de stages de danse de 3 à 5x 1h avec parfois des soirées dansantes sur différentes thématiques qui seront organisés les weekends tout au long de la saison. Les adhérents qui participent aux soirées d'initiation et qui s'inscrivent avant le 15 octobre 2020 aux stages, bénéficieront d'une réduction sur les stages (30€/stage au lieu de 36€)

Stages à Pau / Lescar avec intervenant extérieur		
1 stage (ex : Wcs : 2h30 par niveau / Routines swing : 3h)	36 € 30 € (pour le WCS débutant)	h supp/stage 10 €
Forfait 3 stages (inscription uniquement du 02/09 au 31/10/20)	90 € (60/30)	
Forfait 6 stages (inscription uniquement du 02/09 au 31/10) (Solo Swing Uniquement)	180 € (60/60/60)	
<i>* les forfaits ne sont valables qu'une seule fois dans l'année par personne</i>		

2.3) Initiations ponctuelles à la demande des adhérents

Ces initiations ont pour but d'intégrer des personnes en difficulté dans les soirées d'initiations hebdomadaires ou qui sont arrivés après une période de rentrée et qui ont besoin d'une remise à niveau. Elles sont exceptionnelles et auront lieu en fonction des disponibilités des membres de la commission artistique. La participation forfaitaire sera de 25€ pour une heure.

3) Mesures spéciales en cas de pandémie, épidémie, mesures sanitaires spéciales

3.1 Perturbation du planning des activités dansantes

Si des mesures sanitaires spéciales sont mises en place par le gouvernement, et doivent perturber le planning des soirées d'initiations, l'adhérent devra consulter le site de 3step pour se tenir au

courant des mesures mises en place par l'association et des activités de substitution qui seront proposées.

3.2 En cas de confinement - Cours de substitution - Remboursement

Durant un trimestre l'association mettra en place une plateforme de cours vidéo, des cours en plein air, des cours en solo et d'autres cours de substitution.

Si le confinement ou des mesures spécifiques se prolongent sur une durée de plus d'un trimestre, les cotisations des trimestres suivant pourront être annulées à la demande de l'adhérent s'il ne souhaite plus suivre les cours de substitution proposés. La demande se fera sur le site 3step à l'adresse suivante : <https://3step.fr/contact/>

4 Site internet et planning

Notre principal moyen de tenir informé les adhérents des activités de l'association durant leur adhésion et après leur adhésion est le site www.3step.fr. En tant qu'adhérent, vous devez vous tenir au courant en le consultant régulièrement et vous devez notamment consulter le planning avant de venir aux soirées d'initiation afin de vérifier qu'il n'y a pas de changement d'horaires, une annulation ou autre.

5) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association est tenu à disposition des adhérents et peut être consulté sur simple demande auprès d'un membre du staff, de la commission artistique ou du conseil d'administration. Nous vous conseillons de le consulter au moment de votre adhésion à l'association.

6) Consignes Covid-19

Les consignes Covid-19 de l'association sont mises à disposition lors de l'adhésion et peuvent être consultées sur le site internet de l'association à tout moment.

Extrait du règlement intérieur

1.4) Annulation durable et ponctuelle des soirées d'initiation par l'association

Si les membres de la commission artistique venaient à être dans l'impossibilité de dispenser durablement les soirées d'initiation (problème de santé, mutation professionnelle ou autre,...) et que 9 soirées d'initiation minimum par trimestre n'étaient pas effectuées les chèques des participations forfaitaires à ces soirées non assurées pourront être restitués aux adhérents. Si vous choisissez de faire un chèque de paiement unique (chose que nous vous déconseillons) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Il est possible que certaines soirées d'initiation soient annulées.

Ces annulations ponctuelles n'occasionneraient aucun remboursement dans la mesure où 9 soirées minimum par trimestre sont maintenues.

1.5) Arrêt des soirées d'initiation à la demande des adhérents

Les membres qui se sont engagés à suivre les soirées d'initiation sur une durée supérieure à un trimestre qui annulent leur engagement pour un motif d'ordre médical, professionnel ou familial pourront demander à ce que les chèques des trimestres qu'ils n'ont pas fait soient annulés. Ils doivent en faire la demande auprès du président ou du trésorier avant le début des trimestres concernés. Un membre qui choisit volontairement de ne plus participer aux soirées d'initiation sans motif d'ordre médical, professionnel ou familial ne pourra pas voir ses règlements annulés.

L'association peut annuler un chèque qui n'a pas été encaissé mais ne peut pas rembourser un chèque déjà encaissé.

1.7) Inscriptions prioritaires aux soirées d'initiation

S'il manque de la place aux soirées d'initiation pour ceux qui en font la demande : La priorité sera donnée aux inscriptions annuelles dans l'ordre de réception des dossiers d'inscriptions complets. Les adhérents de niveaux élevés ne pourront pas participer aux soirées d'initiation de niveaux inférieurs s'ils sont complets.